



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE

**Membres excusés** : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - Mme DILLENSEGER (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - Mme BERNARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme GAUTHIE (pouvoir M. BROCHERIEUX)

**Membres absents** : Mme KOENDERS - M. BEKHTAOUI - M. AYACHE - M. OUAZANA

**OBJET**

**DE LA DELIBERATION**

**Groupes scolaires Montmuzard et Petites Roches - Evolution des périmètres scolaires**

Mme AVENA au nom de la commission de la réussite éducative, expose :

Mesdames, Messieurs,

Les opérations d'urbanisme en cours et à venir dans le quartier Montmuzard (rue de Montmuzard/Avenue Maréchal Lyautey, rue Isabelle du Portugal, boulevard de la fontaine des Suisses, site de l'ancien hôpital militaire) vont générer l'apport d'un nombre accru d'élèves que le seul groupe scolaire Montmuzard ne sera pas en capacité d'absorber, alors même que le groupe voisin des Petites Roches connaît aujourd'hui une diminution de ses effectifs et dispose de capacités d'accueil qu'il convient d'optimiser.

Aussi est-il proposé de transférer vers le périmètre du groupe scolaire des Petites Roches, les voies suivantes :

avenue du Stand

- rue Charles Mazeau
- rue Jules Violle (du 2 au 10 côté pair et du 1 au 25 bis côté impair)
- boulevard de la fontaine des Suisses (du 22 à la fin du côté pair et du 13 à la fin du côté impair)
- rue du creux d'enfer (du 20 à la fin du côté pair et du 21 à la fin du côté impair)
- impasse des Ebazoirs
- rue du point du jour (du 24 à la fin du côté pair et du 19 à la fin du côté impair)
- boulevard de la Défense (du 28 à la fin du côté pair et du 23 à la fin du côté impair)
- rue de Beauregard (du 20 à la fin du côté pair et du 19 à la fin du côté impair)
- boulevard Jeanne d'Arc (du 26 à la fin du côté pair et côté impair)
- rue de Champmaillot
- rue des Ebazoirs
- rue du Moulin à Vent
- rue de Mirande (du 23 au 37 côté impair)
- impasse de Quetigny
- rue Hugues Picardet
- rue Chanoine Jean Marillet
- rue du Professeur Marion

- boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny
- rue Angélique Ducoudray (côté pair)
- rue Docteur Maurice Dubard
- rue Paul Gaffarel
- rue du Docteur Schmitt entre la rue du Docteur Maurice Dubard et le boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny.

Ce schéma permettra de donner de la flexibilité au groupe scolaire Montmuzard et confortera les effectifs des écoles maternelle et élémentaire des Petites Roches.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de la réussite éducative, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider les modifications de périmètres scolaires proposées ;
- 2 - dire que ces modifications entreront en vigueur à compter de la rentrée scolaire de septembre 2011.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

# Secteurs Montmuzard-Petites Roches

